

Déclarations mensuelles du mois de janvier 2023 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions. DO/EM/02/2023

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de janvier 2023, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM		Stokvis Nord Afrique
		Casablanca	Paris	
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité				
Date de démarrage du programme	15/07/2022	16/05/2022		16/09/2021
Date d'échéance du programme	15/01/2024	15/11/2023		15/03/2023
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)		459 758 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)
Cours maximum d'achat	351 MAD	185 MAD		20 MAD
Cours minimum de vente	189 MAD	97 MAD		8 MAD
Réalizations du programme de rachat / Contrat de liquidité				
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	358.026	215.000	82.210	393.963
	0,176%	297.210 0,034%		4,284%
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	73.302 (3 000 dans le cadre du CL)	164.541 (95 646 dans le cadre du CL)	3.740	71
Cours moyen pondéré à l'achat	214,97 MAD	95,99 MAD	8,84 €	14,90
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	5.644 (2 732 dans le cadre du CL)	83.441 (47 546 dans le cadre du CL)	10.520	0
Cours moyen pondéré à la vente	225,85 MAD	98,61 MAD	8,88 €	–
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	425.684	296.100	75.430	394.034
	0,209%	371.530 0,042%		4,285%

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité